

Fiche pratique pour la mise en oeuvre de votre plan d'actions cyber dans votre collectivité.

Description rapide de l'objectif visé :

Un antivirus professionnel (avec module complémentaires filtrage web, anti-hameçonnage, renforcement des transactions) avec mise à jour est installé sur l'ensemble des postes du parc.

Coût estimé :



60€/poste/an
100€/serveur/an

Niveau de difficulté de l'action :



Simple

Ressources nécessaires :



Ordinateur, licence Antivirus professionnel

Niveau d'accompagnement :



Basique

Temps estimé :



2-5 jours

Public visé pour l'action :



Responsable informatique
Personne en charge de l'informatique

Organisation conseillée pour la mise en oeuvre dans votre collectivité :

1. Qui fait quoi ? Définir les rôles et responsabilités.

Qui effectue le choix de l'antivirus ?

Qui installe les antivirus sur les postes ou en vérifie la présence ?

2. Pourquoi ?

Communiquer pour expliquer la démarche à vos collaborateurs et aux agents utilisant des postes de travail. La qualité des services fournis par l'antivirus permet de limiter le risque et d'avoir une surveillance sur les domaines qu'il protège.

3. Comment ?

En recensant le nombre de postes de travail et serveurs puis en déployant la solution antivirale équipement par équipement.

Attention les serveurs et les postes de travail peuvent avoir des solutions légèrement différentes.

4. Combien ?

Chaque poste doit être doté d'un antivirus professionnel.

5. Quand ?

Dès que possible.

Livrable de l'action terminée :

Inventaire des postes et serveurs sur lequel on notifie l'installation d'un antivirus professionnel (avec module complémentaires filtrage web, anti-hameçonnage, renforcement des transactions) ainsi que la durée de la licence.

Description étape par étape pour la mise en œuvre :

1. Reprendre l'inventaire des postes issu de la Fiche Antivirus et outils complémentaires N1
2. Effectuer une recherche des solutions antivirale professionnelles disponibles sur le marché qui répondent aux critères (module complémentaires filtrage web, anti-hameçonnage, renforcement des transactions, coûts, etc.).
3. Commander autant de licences que de postes de travail et de serveurs à équiper.
A noter : Le filtrage web légal interdit l'accès aux agents et élus aux site illégaux en France. Pour tout autre filtrage, il vous faut une charte informatique qui précise le type de sites concernés par le filtrage. Cette charte doit être communiquée aux agents et élus.
4. Installer sur chaque poste l'antivirus en renseignant la clé d'activation de la licence.
5. Mettre à jour l'inventaire en précisant les éléments suivants :

Nom de l'ordinateur	Nom de l'utilisateur principal	Nom de la solution antivirale installée	Date d'activation de la licence	Date d'expiration de la licence
---------------------	--------------------------------	---	---------------------------------	---------------------------------

6. Réaliser l'installation sur chaque serveur en renseignant la clé d'activation de la licence.
7. Renseigner l'inventaire en précisant les éléments suivants :

Nom du serveur	Nom de la solution antivirale installée	Date d'activation de la licence	Date d'expiration de la licence
----------------	---	---------------------------------	---------------------------------

8. Réaliser annuellement un contrôle des licences afin de les maintenir activées avant expiration.

Pour aller plus loin :

ANSSI :

- [Guide des bonnes pratiques de l'ANSSI](#)
- [Guide d'hygiène informatique](#)

Cybermalveillance :

- [Fiche virus informatique](#)